

Orientation

F-07

CLAP

FICHE N°X129

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 08/01/2016

Accepté par le CLAP : 08/01/2016

Référence Directive : An. I § 3.1.3

Sujet : EES Fabrication – Examen visuel

Question : La notion d'essai non destructif mentionnée à l'annexe I point 3.1.3 couvre-t-elle également l'examen visuel ?

Réponse :
Non.
En conséquence, le point 3.1.3 de l'annexe I n'est pas applicable au personnel qui effectue « l'examen visuel » au sens de la norme EN ISO 9712:2012.

2020/01/04